

MORE FROM WOOD.

Bien plus que du bois

E EGGER

Garantie et entretien

**Déclaration de garantie et conseils
d'entretien des revêtements de sol
Egger Design GreenTec**



Garantie volontaire du fabricant

Les revêtements de sol EGGER Design GreenTec sont la garantie d'une qualité de matériaux optimale et d'une fabrication haut de gamme.

Protection de la garantie :

- Pour la pose dans une zone résidentielle, garantie de 25 ans à partir de la date d'achat (preuve d'achat) pour les revêtements de sol EGGER Design GreenTec.
- Pour la pose dans des locaux commerciaux, garantie de 5 ans à partir de la date d'achat (preuve d'achat) pour les revêtements de sol EGGER Design GreenTec, à condition que la pose soit réalisée par un professionnel.

Cette garantie* offre une quadruple assurance en ce qui concerne les caractéristiques suivantes :

- Robustesse : des surfaces belles pendant de nombreuses années du fait de la résistance de la couche d'usure**.
- Longévité : conserve son éclat pendant de nombreuses années. Résistance à la décoloration et à l'altération du motif du décor.
- Indéformabilité : résistance du sol support face aux impacts persistants et à l'enfoncement du contour.
- Stabilité dimensionnelle : pas de modifications dimensionnelles perceptibles en cas de variation de la température.

*Les revêtements de sol EGGER Design GreenTec dotés du système de pose CLIC *it!* sont également fournis avec une « garantie avancée de protection contre l'eau » (pour plus d'informations, voir la section « Garantie avancée de protection contre l'eau » pour les revêtements de sol EGGER Design GreenTec avec système de pose CLIC *it!*).

**Résistance à l'abrasion et aux impacts.

Exigences, conditions et exclusions :

- La présente garantie couvre les espaces résidentiels privés et commerciaux et s'applique uniquement aux points mentionnés ci-dessus (robustesse, longévité, indéformabilité et stabilité dimensionnelle).
- Les revêtements de sol EGGER Design GreenTec doivent être posés dans des locaux adaptés au produit (voir la notice d'information sur le produit et la norme NF EN ISO 10874). La présente garantie ne s'applique pas aux revêtements de sol EGGER Design GreenTec stockés et posés dans un environnement humide/mouillé (par exemple, sauna, spa et piscine) et si le produit est utilisé dans un domaine d'application supérieur à la classe de service annoncée.
- Si le revêtement de sol comporte des éléments visiblement endommagés ou présentant d'autres défauts évidents, ces éléments doivent être isolés et ne pas être posés, sinon tous les droits à la garantie expirent.
- La présente garantie ne s'applique qu'aux produits de premier choix. Les produits de second choix, les articles spéciaux ou autres revêtements de sol Design GreenTec qui ont été vendus à un prix réduit, ainsi que les différences de couleur, de brillance ou de structure par rapport aux images et aux échantillons sont exclus de la présente garantie.
- La présente garantie n'est pas transférable, elle s'applique uniquement à l'acheteur initial et n'est valable que dans le cadre de la première pose du revêtement de sol Design GreenTec.
- La pose doit avoir été réalisée conformément aux instructions valables pour les revêtements de sol Design GreenTec (disponibles auprès de votre revendeur ou sur www.egger.com). En cas de non-respect des présentes conditions, toutes les réclamations au titre de la garantie sont nulles et non avenues.
- Les revêtements de sol Design GreenTec doivent être utilisés selon les conditions prévues et dans le respect des conseils d'entretien. Ils ne doivent pas avoir été soumis à un stress anormal, à un traitement inapproprié ou agressif.
- Les dommages provoqués par la chute d'objets ménagers (fissures, éclats ou rayures clairement visibles d'une position normale, c'est-à-dire debout ou assis au-dessus du sol à une hauteur minimale de 90 cm) ne sont couverts par la garantie que si les objets ne dépassent pas un poids de 0,5 kg et ne tombent pas d'une hauteur supérieure à 0,9 m. Les marques d'usure mineures comme les micro-rayures (telles que définies dans la norme NF EN 16511) ne représentent pas un dommage et ne constituent donc pas un cas de garantie. Les détériorations provoquées par des objets pointus ou tranchants sont également exclues de la présente garantie.
- Les impacts provoqués par des objets pointus ou tranchants sont exclus de la présente garantie. Un impact signifie que la surface du revêtement de sol Design GreenTec est déformée de façon permanente à au moins un endroit, qui doit être clairement reconnaissable dans une position normale, c'est-à-dire debout ou assis au-dessus du sol à une hauteur minimale de 90 cm. Tous les objets ne peuvent pas dépasser une charge concentrée maximale de 50 kg/cm² (5 MPa).
- Les extensions ou modifications de garantie par des tiers sont exclues.
- La garantie ne couvre pas les dommages et détériorations, les taches et la décoloration, les différences de couleur, de brillance et de structure provoqués par :
 - l'eau ou l'humidité qui apparaissent sous le revêtement de sol Design GreenTec ou, dans le cas de surfaces minérales, par l'absence d'un pare-vapeur approprié ;
 - un environnement sec et/ou la chaleur comme dans les saunas, autour des poêles (si la distance minimale prescrite par la loi n'est pas respectée), les systèmes de chauffage à panneaux avec accumulation de nuit ;

- l'usure naturelle ;
 - des supports inadaptés ou mal/insuffisamment préparés, une pose incorrecte ou non conforme, l'utilisation de colles inadaptées qui diffèrent de nos recommandations ou résultent de mesures de conversion ;
 - des effets/charges mécaniques importants qui ne peuvent plus être considérés comme un usage normal et habituel ;
 - une manipulation incorrecte ou non conforme du revêtement de sol Design GreenTec, ou des changements apportés à celui-ci ;
 - des fuites ou une rupture de conduites d'eau, des inondations, des tempêtes ou des cas de force majeure ;
 - l'eau ou l'humidité emprisonnée sous la surface du sol, la pression hydrostatique ou d'autres conditions qui provoquent la formation d'eau/d'humidité sous la surface du sol ;
 - l'utilisation inappropriée ou le nettoyage avec des produits chimiques autres que ceux recommandés dans les conseils de nettoyage et d'entretien de EGGER ;
 - un nettoyage ou un entretien excessivement humide, mouillé, inadéquat ou incorrect ;
 - les effets des meubles à roulettes, des aspirateurs ou des équipements de nettoyage avec brosses rotatives (batteuses), par les animaux domestiques, les jouets ou autres objets ;
 - les produits chimiques et accidents, incendies, braises et feux ;
 - l'utilisation d'agents abrasifs, de cire, de produits à polir, de savons ou d'autres détergents non recommandés par EGGER ;
 - l'utilisation de ponceuses, de polisseuses, de laveuses, de nettoyeurs haute pression ou d'autres équipements similaires ;
 - l'eau stagnante ou l'exposition continue à l'eau ou à d'autres liquides en raison de fuites de conduites, de fuites d'appareils ménagers ou d'inondations ;
 - les produits industriels, les produits chimiques ou les détergents autres que ceux spécifiés dans les conseils de nettoyage et d'entretien de EGGER ;
 - l'exposition directe aux rayons du soleil ou à la chaleur ;
 - les agents de blanchiment, les teintures capillaires ou autres substances colorantes ;
(En cas de doute concernant l'utilisation de produits chimiques, de teintures capillaires, d'agents de blanchiment ou de toute autre substance, effectuer un test d'insensibilité sur un échantillon de lame non posé. Veuillez également lire la notice [le mode d'emploi] du produit concerné.)
 - l'association de différents lots de production.
- La garantie ne s'applique à aucun type d'accessoire tel que les profils, les plinthes ou les sous-couches, et bien d'autres.

Extension de la « garantie avancée de protection contre l'eau » pour des revêtements de sol EGGER Design GreenTec dotés du système de pose CLIC it!

Tous les produits de cette gamme sont résistants aux dommages provoqués par des déversements et des éclaboussures intermittents de produits ménagers, à condition que le liquide soit essuyé dans les 72 heures suivant l'incident.

- S'applique uniquement aux revêtements de sol EGGER Design GreenTec dotés du système de pose CLIC it!
- S'applique uniquement à l'exposition temporaire à l'humidité provoquée par des activités ménagères, telles que des liquides renversés, des chaussures mouillées ou des pieds mouillés après un bain/une douche ou activités similaires, à condition que les liquides soient essuyés dès que possible (dans les 72 heures maximum).
- Ne s'applique qu'aux défauts inhérents au produit et comprend la quadruple assurance (robustesse, longévité, indéformabilité, stabilité dimensionnelle) décrite à la page 2.

En plus des conditions de garantie pour le revêtement de sol EGGER Design GreenTec, les exigences, conditions et exclusions suivantes s'appliquent à l'extension de la « garantie avancée de protection contre l'eau » :

- La pose du produit dans des pièces humides et mouillées (par exemple, sauna, spa et piscine) n'est pas autorisée.
- En cas de pose dans des pièces alimentées en eau (par exemple, salles de bains, buanderies) ou à proximité de lavabos et d'éviers, de machines à laver, de lave-vaisselle, de réfrigérateurs et/ou de congélateurs, tous les joints de dilatation au niveau des murs, des cabines de douche et des conduites doivent être recouverts/scellés de manière élastique et étanche en permanence.
- Sont exclus de la présente garantie les dommages provoqués par des liquides de toute nature qui n'ont pas été essuyés dans les 72 heures suivant l'incident, ainsi que tout dommage et état du produit résultant d'une utilisation excessive et impropre, y compris une contrainte mécanique excessive et une exposition à l'humidité qui ne peut être classée comme un usage domestique normal et standard.

Procédure en cas de réclamation

- L'acheteur peut faire valoir les droits prévus par la présente garantie en présentant la carte de garantie dûment remplie et la preuve d'achat pendant la période couverte, immédiatement après avoir identifié un dommage ou un cas de garantie, auprès du revendeur agréé chez lequel il a acheté le produit et/ou auprès de EGGER. L'acheteur doit prouver que la période de garantie n'a pas expiré (en fournissant une preuve d'achat).
- Après signalement d'une réclamation, EGGER se réserve le droit d'inspecter le revêtement de sol EGGER Design GreenTec sur le lieu de pose et de vérifier le bien-fondé de la réclamation au titre de la garantie, tant en ce qui concerne le motif que la portée de la réclamation.

Entretien en cas de réclamation

- La présente garantie couvre uniquement la réparation ou le remplacement du revêtement de sol EGGER Design GreenTec par EGGER. EGGER est libre de réparer le produit ou de le remplacer. En cas de remplacement, l'ancien produit est remplacé gratuitement (sous réserve de la déduction de la durée de vie utile) par un nouveau produit de nature, de classe et de type identiques. Si le produit concerné n'est plus fabriqué au moment où le défaut est signalé, EGGER est en droit de fournir un produit similaire. Tout retrait et toute réinstallation ou autre mesure particulière ne peuvent être effectués qu'après avoir obtenu l'accord préalable de EGGER. Les autres frais encourus (par exemple le montage, le démontage, etc.) ne seront dédommagés que dans le cadre des dispositions légales obligatoires.
- Le paiement de la garantie dépend de la part de la durée de vie utile qui a déjà expiré, c'est ce qu'on appelle la « valeur actuelle ». Par rapport à la valeur à l'état neuf, le paiement de garantie est réduit d'un pourcentage qui dépend de la durée totale de la garantie. Par exemple :
 - Durée totale de la garantie 5 ans, la réduction est de $1/5 = 20,0\%$.
 - Durée totale de la garantie 25 ans, la réduction est de $1/25 = 4,0\%$.
 - La différence entre la « valeur actuelle » et la « valeur à l'état neuf » est couverte par le client.
- La période de garantie n'est pas prolongée en raison de la fourniture de services au titre de la présente garantie, notamment en cas de réparation ou de remplacement. Dans ce cas, elle ne recommence pas de zéro non plus.

Droits légaux du consommateur :

Vos droits légaux en tant que consommateur ne sont pas restreints par la présente garantie ; les consommateurs ont droit aux réclamations légales en plus de leurs droits au titre de la garantie.



Carte de garantie EGGER

(Pour vos dossiers. Veuillez le remplir et l'avoir à portée de main en cas de besoin.)

La présente carte de garantie s'applique au bénéficiaire suivant : Client

Nom	N° et rue
Ville	Pays
Type d'utilisation	

La présente carte de garantie s'applique au produit suivant : Produit

Nom du produit
Décor
Surface posée
Date de réception des marchandises

Prestataire ayant réalisé la pose du revêtement de sol : Prestataire

Nom	N° et rue
Ville	Pays

Distributeur : Distributeur :

Nom	N° et rue
Ville	Pays

Conseils d'entretien des revêtements de sol EGGER Design GreenTec

Un nettoyage en toute simplicité !

La plupart des salissures peuvent être évitées en plaçant un paillason adapté ou en établissant une zone de passage propre à l'entrée. Pour le reste du revêtement de sol, il est recommandé d'utiliser une brosse d'aspirateur. En fonction de la fréquence d'utilisation et du degré de salissure, vous pouvez également laver le revêtement de sol régulièrement avec un chiffon ou un balai à franges humide. Veillez également à nettoyer les chanfreins dans le sens longitudinal. Pour un nettoyage optimal, nous vous recommandons d'utiliser Clean-it, le nettoyage pour revêtements de sol de EGGER.

Protection optimale des revêtements de sol EGGER Design GreenTec :

- Les entrées doivent comporter une zone de passage propre/un tapis d'entrée d'une taille adaptée.
- Si, dans le cadre d'une utilisation commerciale, le revêtement de sol EGGER Design GreenTec donne directement sur l'extérieur, il conviendra d'intégrer à la structure du sol une zone de passage propre d'une taille adaptée.
- Nous recommandons d'assembler les cuisines et les placards intégrés avant la pose, et de poser le revêtement de sol EGGER Design GreenTec contre leur base. Le revêtement de sol Design GreenTec est essentiellement conçu pour une pose flottante lui permettant de suivre son schéma de dilatation naturel. La dilatation ne doit donc pas être bloquée ou restreinte par des objets lourds. Dans le cas peu probable où, après avoir placé des meubles lourds, des appareils électroménagers et d'autres objets lourds, le revêtement de sol gonfle, il est recommandé de placer l'objet ailleurs.
- Soulevez les meubles lorsque vous les déplacez. Ne les poussez pas, sauf si vous placez un tissu ou une couverture sous leurs pieds.
- Fixez des patins en feutre sous les pieds des meubles, y compris les chaises et les tables. Nettoyez-les régulièrement, inspectez leur état et remplacez-les si nécessaire.
- Utilisez des roulettes souples (de type W) pour vos fauteuils de bureau ou tout autre meuble ou équipement doté de roues. En l'absence de roulettes souples adaptées, le sol doit être recouvert d'un tapis de protection. Nettoyez régulièrement les roulettes des fauteuils et des meubles de bureau, inspectez leur bon fonctionnement et remplacez-les si nécessaire.
- Utilisez une brosse pour passer l'aspirateur. Les brosses batteuses rotatives doivent être désactivées ou retirées.
- Lavez uniquement les revêtements de sol EGGER Design GreenTec avec un chiffon légèrement humide.
- Essuyez immédiatement tous les liquides renversés et les traces d'humidité, et ne les laissez pas sur le sol plus longtemps que nécessaire. N'inondez/N'arrosez pas le sol avec de l'eau ou d'autres liquides.
- N'utilisez pas de produits d'entretien filmogènes (pouvant laisser des résidus). Nous vous recommandons d'utiliser Clean-it, le nettoyage pour revêtements de sol de EGGER.
- Si vous utilisez un nettoyeur vapeur, la machine doit impérativement être en mouvement permanent. Le nettoyeur vapeur doit être exclusivement rempli d'eau claire. Aucun produit de nettoyage ou autre additif ne doit être ajouté.
- N'utilisez pas de ponceuses, de décapeuses, de polisseuses, de laveuses, de nettoyeurs haute pression ou d'autres appareils similaires sur les sols EGGER Design GreenTec.
- N'utilisez jamais de détergents, de produits abrasifs ou de laine d'acier sur les revêtements de sol Design GreenTec.
- Cirer et/ou polir les revêtements de sol Design GreenTec est interdit et ne doit pas être tenté.
- Un scellement en plein des revêtements de sol Design GreenTec n'est nécessaire, ni autorisé.
- À noter qu'en cas de pose et d'utilisation du revêtement de sol EGGER Design GreenTec dans des salons de coiffure, des instituts de beauté ou dans d'autres espaces de même nature, les zones situées sous les tabourets et autour de ces derniers, ainsi que les autres zones de même type devront être recouvertes/équipées d'un tapis de protection suffisamment grand. Les teintures capillaires et les autres substances colorées utilisées dans les salons de coiffure, par exemple, peuvent en effet entraîner des décolorations/altérations irréversibles de la surface du sol en fonction de leur concentration, des ingrédients qu'elles utilisent et de leur durée d'application. Si, malgré tout, des teintures capillaires, des agents de blanchiment ou d'autres substances colorantes viennent à entrer en contact avec la surface du sol, ces produits devront immédiatement être retirés, et l'effet des produits sur la zone concernée devra être neutralisé à l'aide d'un chiffon humide. Si cette action s'avère impossible, les taches de couleur/décolorations ponctuelles apparaissant à la surface du revêtement de sol Design GreenTec peuvent être éliminées comme suit :
 - Nettoyage partiel de la zone concernée à l'aide du « détachant Elatex » de Dr. Schutz
 - Traitement léger (ponçage partiel) des taches de couleur/décolorations en surface à l'aide du « pad de rénovation PU » de Dr. Schutz (gris)
 - En cas de traces résiduelles, traitement ultérieur à l'aide du « pad de lustrage blanc » et du « détachant Elatex » de Dr Schutz
 - Enfin, traitement/application partiel(le) à deux reprises du produit « PU Anticolor » de Dr Schutz sur les surfaces concernées
- En cas de doute concernant l'utilisation de produits chimiques, de teintures capillaires, d'agents de blanchiment ou de toute autre substance colorante, effectuer un test d'insensibilité sur un échantillon de lame non posé. Veuillez également lire le mode d'emploi figurant sur la notice du produit concerné.
- Pour plus d'informations concernant le nettoyage et l'entretien des revêtements de sol modulaires multicouches, consultez la fiche technique n° 3 « Cleaning and care_MMFFlooring » à l'adresse <http://www.mmfa.eu/fr/download.html>.

Le non-respect des consignes de nettoyage et d'entretien mentionnées ici entraîne l'annulation de toute garantie.

www.egger.com

EGGER Holzwerkstoffe Wismar

GmbH & Co. KG

Am Haffeld 1

23970 Wismar

Allemagne

T +49 3841 301-0

F +49 3841 301-20222

flooring@egger.com

EGGER Drevprodukt Gagarin

Ezhvinsky proezd, 1

215010 Gagarin

Oblast Smolensk

Russie

T +7 48135 79-300

F +7 48135 79-311

info-ru@egger.com